



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du
POS de Saint-Martin-de-Londres (34)**

n°MRAe 2016AO18

Par courrier daté du 8 juillet 2016, reçu par la DREAL le 11 juillet 2016, la commune de Saint-Martin-de-Londres a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Occitanie sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint-Martin-de-Londres, dans le cadre du projet « Le Hameau de l'Etoile », au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La mission régionale d'autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 11 octobre 2016 (article R.104-25 du Code d'urbanisme).